

PRIMES MALADIE La venue d'un comparateur en ligne fédéral réjouit «Bon à savoir» mais inquiète le leader du domaine.

La Confédération s'apprête à concurrencer le site comparis.ch

«Nous sommes une entreprise qui dérange.» Difficile de ne pas donner raison à Richard Eisler, CEO du comparateur en ligne comparis.ch. Sa société, qui offre notamment la possibilité de comparer les primes maladie en ligne, est l'objet de vives critiques depuis quelques jours. De la part de magazines comme «Bon à savoir» et «Tout compte fait» entre autres.

Elle serait, par ailleurs, selon elle, la cible d'une offensive de la Confédération «visant à léser comparis.ch dans le domaine des primes *Lamal*». Le lancement par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) d'un comparateur de primes semblable à celui de la plateforme en ligne dans le courant de

l'automne représenterait ainsi bien plus qu'une offre concurrente, selon Richard Eisler. Dans un document que se serait procuré comparis.ch en faisant jouer la Loi sur la transparence, l'OFSP déclarerait viser «entre autres, à ce que les assurés ne coopèrent plus autant qu'avant avec le service de comparaison sur internet comparis.ch et d'autres prestataires [...]».

«Des hausses de primes enjolivées»

«Avec notre travail, nous faisons pression sur les primes et stimulons la concurrence», note Richard Eisler. «Cela peut ne pas plaire. Tout comme le fait que nous critiquions l'OFSP et ses hausses de primes en-

jolivées», déclare le patron de comparis.ch. «Notamment les annonces d'augmentation de primes calculées sur les cas d'adultes disposant d'une franchise de 300 francs et d'une assurance accident. Ce cas de figure ne correspond qu'à 20% des personnes. Ni les enfants, ni les franchises plus hautes ne sont prises en compte par exemple. Ainsi, il est arrivé que lorsque l'OFSP annonce une hausse moyenne de 3,7% nous annonçons ensuite une hausse de 7,4%, le double.»

Se sentant atteint dans sa liberté de commerce, comparis.ch a d'ores et déjà pris contact avec le Département fédéral de l'intérieur pour éclaircir la situation. «Nous n'avons rien contre une con-

currence loyale», glisse Richard Eisler. «Mais ici ce n'est de loin pas le cas.»

«Un vrai gain pour les assurés»

Du côté du magazine «Bon à savoir», on se réjouit plutôt de l'arrivée du comparateur fédéral. «Nous avons déjà eu des discussions avec la Confédération pour qu'elle introduise un tel outil», confirme Zeynep Ersan Berdoz, directrice et rédactrice en cheffe du magazine. «Nous allons désormais pouvoir retirer notre propre comparateur de primes en ligne et rediriger nos lecteurs sur celui de la Confédération. C'est un vrai gain pour les assurés qui disposeront d'un outil sur

lequel les assureurs n'ont pas prise.»

Dans un communiqué, «Bon à savoir» tacle, par ailleurs, sèchement comparis.ch et ses méthodes. Outre un alourdissement des coûts de la santé se comptant en millions et qui serait imputable à la plateforme en ligne, le magazine s'en prend à l'affichage «standard» des résultats proposé par le site. Celui-ci mettrait en avant les assurances collaborant financièrement avec comparis.ch aux dépens des autres.

«Une requête standard présente effectivement les assureurs avec lesquels il est possible de demander une offre via comparis.ch», note Richard Eisler. «Mais aussi, entre autres, l'assurance de base standard la

moins chère et celle la plus chère. Ainsi que les primes des caisses ayant le plus haut et le plus bas taux de satisfaction. Soit une soixantaine d'offres. La vue complète en propose, elle, autour de deux cents.»

Quant au surcoût pour l'assurance maladie, Richard Eisler reconnaît un investissement de plusieurs millions mais loin des dizaines annoncées par «Bon à savoir», qu'il considère comme un concurrent jaloux.

Contacté par l'ATS, l'OFSP n'a pas souhaité s'exprimer sur les récriminations de comparis.ch. Quant à son futur comparateur en ligne, elle rappelle qu'elle dispose d'un calculateur en ligne depuis 2005. ● YANN HULMANN